

COMMUNIQUÉ

Le 2 janvier 2013

## **Prenez l'engagement de protéger la confidentialité de vos renseignements personnels en ligne en 2013 : cinq résolutions pour le Nouvel An**

### **La commissaire Cavoukian incite le public à faire preuve de diligence en adoptant cinq résolutions simples pour se protéger en ligne**

**TORONTO, le 2 janvier 2013** – Puisque nous passons de plus en plus de temps en ligne, il est nécessaire de faire preuve de diligence pour protéger notre vie privée et la confidentialité de nos renseignements personnels sur le Web afin d'éviter le vol d'identité et la fraude. Pendant la période des Fêtes qui vient de passer, de nombreux Ontariens ont acheté ou reçu de nouveaux téléphones intelligents et tablettes; par conséquent, bon nombre ont consacré beaucoup de temps à ajouter de nouvelles applications, mais peu ont pris le temps de songer au risque connexe d'atteinte à la vie privée.

« Dans le cadre de la navigation en ligne, de l'affichage sur des réseaux sociaux et du téléchargement d'applications, les renseignements personnels sur les internautes peuvent facilement être recueillis et conservés indéfiniment, ce qui fait de la protection de notre vie privée en ligne une préoccupation croissante », a affirmé Ann Cavoukian, Ph.D., commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. « J'encourage tous les citoyens à prendre l'engagement de se protéger en intégrant ces cinq résolutions à leurs habitudes en ligne. »

La commissaire Cavoukian recommande les cinq résolutions simples ci-dessous pour le Nouvel An :

1. *Je vais passer en revue régulièrement les paramètres de confidentialité de mes réseaux sociaux.*  
Il faut toujours comprendre ce que vous partagez en ligne et qui peut voir cette information. Prenez le temps de passer en revue attentivement les paramètres de confidentialité de chaque réseau social et de chaque application que vous utilisez. Par exemple, il est devenu très courant pour de nombreuses applications d'ajouter la date et l'heure ainsi que des données de géolocalisation aux photos, ce qui permet à n'importe qui de savoir où vous vous trouvez. De plus, n'oubliez pas que ces paramètres peuvent changer en tout temps sans votre consentement, donc il vous incombe, à titre d'utilisateur, de vous tenir au courant.
2. *Je vais penser avant de cliquer!*  
Après avoir affiché quelque chose en ligne, il est très difficile d'en effacer toute trace. De nombreuses nouvelles entreprises ont été créées dans le seul but de « nettoyer » les historiques personnels en ligne. C'est pourtant superflu si vous adoptez une approche de réflexion proactive sur ce que vous affichez sur le Web. Songez à ce qu'un futur employeur ou comité de bourses d'études pourrait penser de votre texte. Évaluez soigneusement ce qu'un voleur d'identité pourrait faire avec l'information que vous partagez.

3. *Je me demanderai toujours « qui, pourquoi, comment, où et quand » à propos de mes renseignements personnels.*

Que vous achetiez un produit en ligne ou que vous vous inscriviez à un nouveau réseau social, ne fournissez que le minimum de renseignements personnels requis. Demandez-vous toujours si le site Web ou l'application a réellement besoin de tellement d'information pour vous fournir un service. Quand vous divulguez de l'information, demandez-vous : **Qui** veut cette information et qui y aura accès? **Pourquoi** veulent-ils ces renseignements? **Comment** seront-ils utilisés? **Où** vos renseignements personnels seront-ils enregistrés? **Quand** seront-ils utilisés et quand seront-ils effacés?

4. *Je créerai des mots de passe uniques.*

Puisqu'il existe de nombreux programmes conçus pour deviner les mots de passe, il est important de créer des mots de passe difficiles à déchiffrer, mais dont vous vous souviendrez facilement. Une option simple consiste à utiliser le même mot dans deux langues (p. ex., maison et home). Pour rendre vos mots de passe encore plus difficiles à décoder, utilisez l'épellation phonétique d'un des mots. L'ajout de numéros, de symboles et de lettres majuscules vous aidera également à obtenir une solide protection (p. ex., Mayzon7Home\$).

5. *Je lirai attentivement les passages en petits caractères.*

Il est impératif que vous compreniez les conditions générales d'utilisation de toute application ou de tout programme avant que vous ne cliquiez sur le bouton « J'accepte ». Parmi toute cette information se trouvent peut-être des autorisations permettant à des entreprises de partager vos renseignements personnels et des données sur vos habitudes en ligne sans que vous ne soyez au courant. (Nous savons que cette résolution est difficile – nous vous en demandons beaucoup!)

### **Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP)**

Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, dont il relève également, et est indépendant du gouvernement actuellement élu. Le mandat du commissaire comprend la supervision des dispositions relatives à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, ainsi que de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, qui s'applique à la fois aux responsables de l'information sur la santé dans les secteurs public et privé. Le mandat du commissaire vise également à aider à sensibiliser le public en ce qui a trait aux enjeux liés à l'accès à l'information et à la vie privée.

#### *Relations avec les médias :*

Trell Huether

Spécialiste des relations avec les médias

Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario

Bureau : 416 326-3939

Cell. : 416 873-9746

Sans frais : 1 800 387-0073

[media@ipc.on.ca](mailto:media@ipc.on.ca)